



**ENDURO CARPE EXCLUSIF « RADICAL »,  
LA MARQUE MONTANTE DE CHEZ QUANTUM**

**Du vendredi 12 au dimanche 14 septembre 2014 (48H)**

**à l'Etang de Montjean (Montjean, 53)**

**Etang de 25 Ha, 22 équipes de 2**

**Plus de 4500 €  
de lots !!!**

**Grande Tombola !!!**

**Basin**



EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ZEBCO EUROPE,

LE MAGASIN ALTERNATIF' PECHE LAVAL, LE CLUB « CARPE AVENTURE 53 » &

LE CENTRE DE PÊCHE & DE PISCICULTURE « LE MOULIN DU CHÂTEAU »



QUANTUM

BROWNING

MUSTAD

ZEBCO

FIN-NOR

RHINO

BLACK CAT

WILLIAM JOSEPH

RADICAL  
QUANTUM

SEA

QUANTUM  
SPECIALIST

VAN STAAL

# FICHE D'INSCRIPTION

A REMETTRE IMPERATIVEMENT AU MAGASIN

ALTERNATIV' PECHE LAVAL

## CAPITAINE

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

E-mail : .....

## EQUIPIER

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

E-mail : .....

NOM DE L'EQUIPE : .....

Je soussigné ....., Capitaine de l'équipe déclare avoir pris connaissance du présent règlement, de m'y conformer et me porte ainsi responsable de mon équipier.

Je joins un règlement de 120 € correspondant à l'inscription de mon équipe\*.

Fait à ....., le .....

Signature : .....

\* selon place disponibles ; chèque libellé à l'ordre de « Carpe Aventure 53 », encaissé le jour de la manifestation.

# REGLEMENT



- # 4 cannes par équipe
- # 1 seul hameçon simple par ligne ; ardillon écrasé ou micro-ardillon obligatoire
- # Utilisation de la tresse interdite ; pose de repères permanents interdits
- # Toute embarcation interdite ; canon à bouillettes interdit
- # Tapis de réception rembourré (1m minimum) et sac de conservation + kit de soins obligatoires
- # Détecteurs électroniques de touche obligatoires ; pour la quiétude de vos voisins, évitez de les faire sonner abusivement ni de régler le son trop fort (surtout de nuit)
- # Durant la nuit, seul un éclairage discret est autorisé pendant la prise du poisson
- # Les zones de pêche sont délimitées par des rings, toute sortie du ring pendant l'amorçage ainsi qu'en action de pêche est interdite
- # Respect des champs de tir (ne pas gêner les concurrents : pêche de travers, etc.)
- # Aucun amorçage n'est autorisé avant le début de l'épreuve ; seul le sondage est permis
- # Amorçage massif prohibé, réamorçage raisonnable autorisé seulement après chaque prise de poisson
- # Présence d'au moins un des deux équipiers obligatoire dans le ring
- # Seul le pêcheur pourra manipuler le poisson capturé ; tout décès d'un poisson résultant d'une mauvaise manipulation ou d'une négligence entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe engagée sans recours, aucun remboursement ne pourra lui être dû
- # Ne sont comptabilisés que les carpes et amours blanc
- # Lors de la pesée, le pêcheur et le commissaire doivent valider la tare du peson (à zéro avec filet de pesée humide en suspension) ; en cas de contestation un second commissaire devra trancher
- # Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 15 minutes qui suivent le signal de fin de l'épreuve
- # La discrétion est de rigueur pendant toute la durée de l'épreuve, déplacement de véhicules interdit
- # Côté réserve (postes 16 à 30) dépose des participants en 4x4 par les gestionnaires du site **exclusivement** ; déplacements sur le parc interdits ; pas de visite possible ; WC/douches inaccessibles
- # Emplacements à maintenir propres ; interdiction de jeter les restes d'amorce à la fin de l'épreuve
- # Feu au sol interdit ; seul le barbecue sur pied est autorisé
- # Animaux obligatoirement tenus en laisse, déjections canines devront être ramassées
- # Consommation de stupéfiants interdite ; alcool avec modération
- # **Tout mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte qui s'en porte responsable**
- # Le règlement intérieur du site s'applique également durant l'épreuve ; prise en considération obligatoire avant le début de l'épreuve, tout manquement sera sanctionné
- # Toutes les équipes devront être en possession du présent règlement durant l'épreuve
- # Toute infraction au présent règlement entraînera l'attribution d'un avertissement à l'équipe concernée ; au bout de 2 avertissements l'équipe engagée sera exclue immédiatement sans recours, aucun remboursement ne pourra lui être dû
- # De même, tout comportement jugé inacceptable par l'organisateur entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe engagée sans recours, aucun remboursement ne pourra lui être dû
- # Les organisateurs de la manifestation déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, vol ou dégradation du matériel

# DEROULEMENT DE L'ENDURO

Premier jour de l'enduro : vendredi 12 septembre 2014

13H : accueil des équipes

13H30 : tirage au sort des postes

15H : début de l'enduro

Dernier jour de l'enduro : dimanche 14 septembre 2014

15H : fin de l'épreuve

16H : résultats, remise des prix, tombola, pot de départ

*N.B. Petit déjeuner offert gracieusement par les organisateurs le samedi & dimanche.*

Tirage au sort :

Les équipes seront identifiées par leur nom dans l'urne n°1

Les postes seront identifiés par un numéro dans l'urne n°2

Une personne de l'assemblée sera chargée du tirage des équipes, ces dernières tireront à leur tour leur poste

Toute équipe absente durant le tirage se verra attribuée d'office l'un des postes restants

L'ensemble des équipes restera sur place jusqu'à la fin du tirage

Date limite d'inscription : vendredi 22 août 2014

En cas de désistement (sauf cas de force majeure), aucun remboursement ne pourra être réclamé par l'équipe ; celle-ci pourra toutefois se faire remplacer sans frais supplémentaires.

Renseignements et inscriptions :

Magasin Alternatif' Pêche Laval

60, rue Emile Brault\_ 53000 Laval

Tél. 02 43 98 58 92

Matthieu Barranger

Représentant Radical Quantum

Tél. 06 88 74 11 65